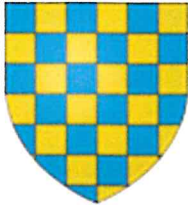


**MAIRIE DES VARENNES**

31450 VARENNES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2024

Délibération N°2024-02-28 N°3

**Adhésion au service Intérim territorial du centre de gestion  
de la fonction publique territoriale de la Haute Garonne**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 28 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune des VARENNES (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GOUX, Maire.

**Présents** : Iris BARDIN, Christian BOUHOT, Philippe GOUX, Emmanuel JEAN, Elsa MERICQ, Cédric PENARD, Nadine REVELLAT

**Absents excusés** : Vanessa LOBO, Nathalie STEPHAN

**Procuration** : 0

**Secrétaires de séance** : Christian BOUHOT

Monsieur le Maire fait part de l'existence au Centre de Gestion du service Intérim territorial, créé en application de l'article L. 452-44 du Code général de la fonction publique.

Ce service opérationnel depuis le 1er septembre 1992, propose aux collectivités et établissements territoriaux qui le demandent du personnel compétent pour :

- recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (articles L. 332-23.1° et L. 332-23.2° du Code général de la fonction publique);

Pour chaque demande de mission temporaire, le centre de gestion établira une convention de mise à disposition de personnel entre la collectivité/l'établissement et ce dernier. Elle précisera les tâches confiées, la période, la durée hebdomadaire, le lieu de travail et le niveau de rémunération.

Le centre de gestion sera l'employeur de l'agent remplaçant et établira un contrat de travail.

**Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

. Décide :

- d'adhérer au service Intérim territorial du centre de gestion de la Haute- Garonne ;
- de mandater le Maire pour la signature des conventions ponctuelles ;
- d'inscrire au budget les sommes dues au centre de gestion en application des dites conventions.

Ainsi fait et délibéré et ont signé sur le registre tous les membres présents,

Votée avec comme nombre de voix : 7 Pour , 0 abstention, 0 contre

Ainsi fait et délibérée les jour, mois et an que dessus. Acte rendu exécutoire

Au registre sont les signatures, après dépôt en Préfecture

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Varenes, le 28 février 2024.

Philippe GOUX,

Maire



Secrétaire de séance

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 9

Présents : 7

Absents excusés : 2

Procuration : 0

Votants : 7

40 PLACE DES MARRONNIERS - 31450 LES VARENES  
Téléphone : 05.61.81.47.64 Mail : mairiedevarenes@wanadoo.fr